

DEMATÉRIALISATION DES MARCHES PUBLICS DEPUIS LE MOIS D'OCTOBRE 2018

Depuis le 1er octobre 2018. Tous les acheteurs doivent avoir un profil acheteur et publier sur celui-ci les documents de la consultation pour les marchés dont le montant est supérieur ou égal à 40 000 euros H.T (seuil relevé de 25 000 à 40 000 euros H.T depuis le 1er janvier 2020).

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- ✚ Obligation de déposer votre candidature et votre offre par voie électronique (le dépôt papier ne sera plus autorisé)
- ✚ Echanges par voie électronique obligatoires via le profil acheteur : <https://marchespublics.aude.fr> (questions, négociation, rejet, notification)
- ✚ Signature du marché électronique par l'entreprise et la collectivité, au moment de l'attribution de l'offre (modalités différentes en fonction des collectivités)

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE :

La personne qui signe électroniquement est la personne habilitée à engager l'entreprise qu'elle représente. La personne qui signait les offres papier sera celle qui détiendra le certificat de signature électronique. = **Même valeur juridique**

Une signature manuscrite apposée dans un document imprimé, puis scannée, ne donne pas la qualité d'original à ce document, mais d'une simple copie.

COMMENT OBTENIR UN CERTIFICAT DE SIGNATURE ?

Il faut se rapprocher d'un prestataire habilité à délivrer les certificats. Le certificat est payant et se présente sous forme de clé USB le plus souvent (La durée d'obtention : entre 15 jours et 1 mois).

Vous pouvez consulter une liste de prestataire en suivant le lien : <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/confiance-numerique/la-signature-electronique-dans-le-cadre-des-marches-publics/>

MODALITÉS D'ENVOI DE VOS OFFRES ÉLECTRONIQUES :

Les pièces de votre dossier de réponse doivent être transmises dans un dossier zippé sur le site <https://marchespublics.aude.fr>. Il n'est pas obligatoire de signer votre offre au moment de son dépôt, seul l'attributaire devra signer son offre électroniquement.

N'attendez pas le dernier moment pour déposer un pli.

Les plis dont le téléchargement a commencé avant la date limite de remise des offres mais achevé hors délai, seront rejetés.

Après votre dépôt, vous recevrez un accusé de réception.

Pour toutes questions, contactez :
Service Achats/Commande publique
04.68.58.17.45
commandepublique@legrandnarbonne.com